ART. UNIQUE N° AC15

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2022

PORT D'UNE TENUE UNIFORME À L'ÉCOLE - (N° 254)

Adopté

AMENDEMENT

Nº AC15

présenté par

M. Raux, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoes, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous le vernis de vouloir réinstaurer de l'égalité à l'école, cette proposition de loi tente de cacher ou mettre sous le tapis l'appartenance sociale, ethnique, religieuse, culturelle en réintroduisant l'uniforme à l'école. Or effacer les différences, ce n'est ni déconstruire, ni réduire les inégalités qui en résultent.

C'est regarder ailleurs pour éviter de se poser la question qui fâche à savoir, pourquoi notre école n'est-elle pas juste ? Pourquoi n'est-ce pas elle qui réduit les inégalités de ses élèves ?

Il aurait été sans doute plus à propos, si tant est que les auteurs de cette proposition de loi cherchaient vraiment à défendre l'égalité des chances (et non celle de la méritocratie), de renforcer la mixité scolaire, notamment en réformant la carte scolaire, en développant davantage l'éducation prioritaire et en lui donnant plus de moyens.

De plus, un élément paradoxal ressort de cette proposition de loi, car sous couvert d'atténuer les inégalités entre élèves, elle risque d'en développer une autre, qui existe déjà pour partie, et que l'on observe réalité. celles sévissant entre les établissements En imposant l'uniforme à l'école et au collège, la proposition de loi aurait pu proposer un uniforme identique à tous les enfants de France. Or la présente proposition fait le choix de laisser chaque établissement le soin de définir un vestiaire à ses couleurs, transformant ainsi l'uniforme en vecteur de différenciation, incarnant sans conteste la mise en concurrence entre eux. En renforçant l'identité de chaque établissement scolaire, on renforce l'idée que certains sont plus prestigieux que d'autres au couleurs, formes, qualité des matériaux, « blason », Alors que l'on observe déjà des phénomènes de stratégie d'évitement de la part des familles pour orienter leurs enfants dans les meilleurs établissements, ce dispositif ouvre la voie à la multiplication de ce phénomène, allant à l'encontre de l'enseignement public. Cette logique libérale ART. UNIQUE N° AC15

est profondément contraire à l'égalité républicaine. Enfin, si l'uniforme propre à l'établissement peut être une source de fierté d'appartenance pour certains élèves, on peut aisément envisager qu'elle puisse également êtreune source de stigmatisation pour d'autres, notamment issus de quartiers prioritaires et donc de renforcer les marqueurs sociaux discriminatoires.

Le groupe écologiste s'alarme face à cette tentative à peine déguisée mais assumée, de renforcement de la méritocratie, d'uniformisation de la jeunesse au service de l'islamophobie nationaliste que le groupe du Rassemblement national entend vouloir nous imposer.